

# BUSINESS GOLD

Guide des services d'assurance  
et d'assistance



Gagnons l'avenir, ensemble  
[www.biat.tn](http://www.biat.tn)



## Assurance / Assistance Carte Business Gold

Votre carte Business Gold vous offre un bouquet de services d'assurance et d'assistance voyage en Tunisie et à l'étranger pour vous-même ainsi que pour les membres de votre famille proche vous accompagnant lors de votre voyage à l'étranger.

Ces services vous sont offerts en partenariat avec trois spécialistes de l'assurance et de l'assistance voyage : **Mutuaide Assistance, LA CARTE et AXA**

## Assurance/Assistance voyage

- **Bénéficiaires** : Porteur de la carte ( Assuré ) et les membres de sa Famille proche l'accompagnant dans son voyage.
- **Famille proche** : Conjoint de l'Assuré non divorcé / Enfants à charge âgés de moins de 18 ans / Enfants à charge âgés de moins de 23 ans s'ils sont encore étudiants / Ascendants au 1<sup>er</sup> degré sous réserve de justification du lien de parenté.

GARANTIES	DESCRIPTIF	MONTANT/ PLAFOND GARANTIE
■ Evacuation médicale d'urgence et rapatriement suite à une maladie ou un accident	■ Prise en charge de l'évacuation d'urgence du bénéficiaire par n'importe quel moyen médical vers le centre médical le plus proche qui peut fournir les soins nécessaires.	■ Jusqu'à 30.000 Euros
■ Rapatriement de la famille accompagnante	■ Prise en charge du retour des autres membres de la famille qui accompagnent le bénéficiaire suite à un accident ou une maladie de ce dernier.	■ Frais de rapatriement
■ Visite d'un proche	■ Prise en charge de la visite d'un proche en cas d'hospitalisation du bénéficiaire pour une durée supérieure à 5 jours consécutifs.	■ Titre de transport Aller/Retour
■ Indemnité de prolongation de séjour	■ Prise en charge des frais de prolongation de séjour. ■ Prise en charge du retour du bénéficiaire si les moyens initialement prévus ne peuvent être utilisés.	■ 60 Euros par nuitée / Max 6 nuitées par bénéficiaire
■ Rapatriement de corps	■ Prise en charge des formalités à accomplir sur place + paiement des frais de cercueil + transport jusqu'au pays de résidence.	■ Tous les frais
■ Retour anticipé suite à un décès	■ Prise en charge du retour anticipé d'un des bénéficiaires au pays de résidence en cas de décès d'un membre de la famille.	■ Billet Aller/Retour

GARANTIES	DESCRIPTIF	MONTANT/ PLAFOND GARANTIE
■ Retour anticipé suite à un sinistre	■ Prise en charge du retour anticipé d'un des bénéficiaires au pays de résidence en cas de sinistre survenu pendant le voyage au domicile de l'assuré.	■ Billet Aller/Retour
■ Frais médicaux et d'hospitalisation	■ Prise en charge ou remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et/ou d'hospitalisation.	■ Jusqu'à 30.000 Euros/ bénéficiaire
■ Envoi de médicaments et/ou de prothèse	■ Prise en charge de l'envoi de médicaments indispensables à la poursuite d'un traitement ou d'un appareil indispensable dans les actes de la vie quotidienne sous réserve qu'ils soient introuvables sur place.	■ Frais d'envoi ■ Frais des médicaments ou prothèse + douane à la charge du bénéficiaire
■ Assistance Défense	■ Avance sur frais d'avocat / Sommes exigibles et remboursables dès retour de l'assuré à son domicile.	■ 3.000 Euros
	■ Avance de caution pénale / Sommes exigibles et remboursables dès retour de l'assuré à son domicile.	■ 3.000 Euros
■ Avance de fonds remboursable	■ Avance de fonds en cas de perte ou vol de papiers, d'argent, de carte internationale. Les sommes avancées sont exigibles et remboursables dès retour de l'assuré à son domicile.	■ 2.500 Euros

4

GARANTIES	DESCRIPTIF	MONTANT/ PLAFOND GARANTIE
■ Annulation de voyage	■ Remboursement des frais non récupérables en cas d'annulation de voyage.	■ Jusqu'à 250 Euros par Bénéficiaire- Max 1200 Euros/ an /carte
■ Retard ou annulation de vol régulier	■ Versement d'une indemnité pour le retard ou l'annulation d'un vol régulier, si votre vol est retardé de quatre (4) heures au moins.	■ 150 Euros / bénéficiaire
■ Correspondance manquée	■ Remboursement des frais au cas où vous ratez votre vol de correspondance en raison du retard de votre vol précédent.	■ 200 Euros / bénéficiaire
■ Perte de Bagage chez un Transporteur public	■ Remboursement des prestations si votre bagage est perdu en raison d'un vol ou d'une erreur d'acheminement par un Transporteur public.	■ 550 Euros / bénéficiaire
■ Retard de Bagage chez un Transporteur public	■ Remboursement des frais si votre Bagage enregistré est retardé ou acheminé de manière erronée par un Transporteur public pour plus de 4 heures à partir du moment où vous arrivez à la destination indiquée sur votre billet, autre que votre destination finale, jusqu'au moment où il arrive. La couverture Retard de Bagage n'est pas disponible dans la ville de résidence permanente de la personne assurée.	■ Pour les retards excédant les 4 heures, 150 Euros

5

- Pour bénéficier de ces prestations d'assistance, nous vous remercions de contacter :

### MUTUAIDE ASSISTANCE

8-14, avenue des Frères Lumière 94366 BRY SUR MARNE CEDEX-FRANCE

Disponible 7 jours /7 – 24 heures /24

- par téléphone à partir de la France : 01.45.16.66.58
- par téléphone à partir d'autres pays: 33.1.45.16.66.58 précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international
- par télécopie : 01.45.16.63.92
- par e-mail : medical@mutuaide.fr

### ■ Sans oublier :

- De préciser : votre nom, prénom, adresse, numéro de votre carte d'identité nationale & date de naissance.
- D'indiquer le pays, la ville ou la localité où vous vous trouvez
- De préciser l'adresse exacte ( N°, rue, hôtel éventuellement, etc.) et le numéro de téléphone où Mutuaide Assistance peut vous joindre.

*Lors du premier appel, un numéro de dossier d'assistance vous sera communiqué. Merci de le rappeler systématiquement lors de tout contact ultérieur avec Mutuaide Assistance concernant le dossier d'assistance en cours.*

GARANTIES	MONTANT DE COUVERTURE	COUVERTURE	PRINCIPALES EXCLUSIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Décharge de responsabilité de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 25.000 USD par sinistre /1.6 Million USD par Entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Perte subie par l'entreprise suite à une utilisation abusive de la carte par le porteur en vue d'obtenir un gain matériel indu (pour lui-même ou toute autre personne ou organisation), pour des dépenses sans avantage direct ou indirect pour l'employeur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Perte, dommage ou dépense additionnelle qui résultent de l'évènement objet de la réclamation. Un exemple de perte, dommage ou dépense additionnelle seraient les frais engagés pour la préparation de la réclamation, la perte de revenus ou la perte de frais engagés découlant de l'interruption de votre activité.</li> <li>■ Perte subie suite à tout acte de tout porteur, commis avant la date de recrutement de ce porteur.</li> <li>■ Frais encourus suite à l'achat de biens ou services pour le compte de l'entreprise ou de personnes autres que le porteur suite à des instructions données par l'entreprise, ou avec le consentement de l'entreprise si ces biens et services correspondent à ceux achetés régulièrement par l'entreprise.</li> <li>■ Frais encourus par le porteur après la date de découverte de la perte par l'entreprise ou 14 jours après que la BIAT ait reçu une demande d'annulation de la carte Business du porteur, la date la plus proche étant retenue.</li> </ul>

■ Pour vos déclarations de sinistre, merci de :

- Appeler l'équipe assistance AXA au : +971 45508 391 (du Dimanche au Jeudi de 09H00 à-18H00) pour obtenir un formulaire de demande de remboursement.
- Envoyer les formulaires dûment remplis à: [claims@axa-assistance-claims.com](mailto:claims@axa-assistance-claims.com).

■ Documents justificatifs demandés :

- Relevé de de la carte confirmant le montant et la date de frais frauduleux.
- Liste des articles achetés par la carte
- Lettre de la banque qui confirme que les charges ne seront pas remboursées et que la carte de l'entreprise a été désactivée.
- Rapport de police confirmant les montants supportés par l'entreprise frauduleusement, si le remboursement demandé est supérieur à 5.000 USD
- Copie du rapport de l'enquête effectuée par la société sur les utilisations frauduleuses, si elle a eu lieu

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES



بنك تونس العربي الدولي  
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE